



**CENTRE D'ÉTUDES
STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE**

L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE SÉCURITÉ NATIONALE

Le Sénégal Étude de cas

**Brouillon
(Avant-projet)**

Dr. Émile Ouédraogo

Juillet 2018

Introduction

Le Sénégal est considéré comme un modèle de démocratie et un exemple de stabilité politique en Afrique. Depuis son indépendance, le Sénégal n'a jamais connu de coup d'Etat. La culture démocratique sénégalaise a été testée à maintes reprises par les troubles sociopolitiques qui ont secoué le pays, mais les militaires se sont abstenus de contester l'ordre constitutionnel. L'armée maintenait une posture strictement républicaine. En conséquence, la culture démocratique du Sénégal s'est renforcée au fil des ans.

Cependant, un conflit de bas niveau oppose depuis longtemps les autorités centrales du Sénégal au mouvement séparatiste connu sous le nom de « Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance » (MFDC) opérant dans la partie sud du pays. Ce conflit a des liens étroits dans les pays voisins, la Guinée-Bissau et la Gambie, partageant les mêmes groupes ethniques Diola que la Casamance, un héritage de l'Empire Gabou. Les rebelles sénégalais et les éléments de l'élite militaire et politique de la Guinée-Bissau se sont battus côte à côte et contre l'un et l'autre lors de conflits antérieurs. Les relations entre le Sénégal et ces deux pays sont dans une large mesure déterminées par la confrontation avec les sécessionnistes.¹ En avril 2014, le gouvernement du Sénégal, sous les auspices du président Macky Sall, a signé un accord de paix avec les dirigeants du MFDC. Depuis lors, des pourparlers de paix sont en cours pour mettre un terme à l'un des conflits civils les plus longs d'Afrique qui affecte les intérêts du Sénégal en matière de sécurité nationale et de développement.

Le Sénégal est encore en train d'élaborer une stratégie complète et globale de sécurité nationale pour protéger ses intérêts de sécurité nationale. Mais le pays a réussi jusqu'à présent à mettre en place des stratégies efficaces pour faire face aux défis et aux menaces qui pourraient survenir. Cette étude tentera de scruter les politiques de sécurité existantes en examinant les cadres de politique juridique et de sécurité, l'architecture de sécurité nationale, les mécanismes de suivi et de surveillance et en identifiant les défis à la sécurité nationale au Sénégal.

1. Cadres de politiques de sécurité

La politique de défense : Le Sénégal n'a pas encore officialisé sa politique de sécurité nationale dans un livre blanc comme le Nigeria ou le Libéria. Mais depuis 2001, elle a adopté une approche générale de la défense nationale qui inclut le concept de sécurité nationale. Une politique de défense qui n'est pas accessible au public est définie par diverses institutions participant au développement et à la mise en œuvre de la sécurité nationale.²

¹ David O' Regan and Peter Thompson, **Advancing Stability and Reconciliation in Guinea Bissau: Lessons from Africa First Narco-State**.

² Col Meissa Niang, **Implementing and Maintaining a National Security Policy: The Experience of Senegal**, ACSS and DCAF Workshop in Guinea, 2011.

Politique de sécurité interne : L'objectif principal de la stratégie de sécurité intérieure élaborée en 2015 par le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique était de renforcer les capacités des forces de sécurité en matière d'anticipation, de prévention, d'action et de réponse aux menaces et défis de sécurité du pays. À cet effet, la mission et l'organisation du ministère ont été revues, redéfinies et accompagnées d'un budget complet et réaliste pour 2016. Il convient d'ajouter qu'une attention particulière a été accordée à la protection civile. Ce département souffre d'un manque sérieux de ressources humaines et d'équipements adéquats.³

2. Architecture de sécurité nationale du Sénégal

Les institutions qui aident à définir et mettre en œuvre la politique de sécurité nationale au Sénégal sont les conseils suprêmes de défense nationale et de sécurité nationale. Ils jouent également un rôle clé dans la surveillance et le suivi.

Conseil suprême de défense nationale : Cette institution a été créée par la loi N° 70-23 de juin 1970 et mise en application par les décrets N° 96-177 de février 1996 et N° 2001-753 d'octobre 2001. Il examine les questions relatives à la défense nationale et émet toutes les opinions et recommandations résultant de cet examen et les propositions relatives à la défense nationale, impliquant ce qui suit :

- La préparation, l'utilisation et la protection des ressources nationales, en vue d'assurer la défense nationale ;
- La gestion générale et militaire de la défense nationale et les conditions d'utilisation des forces armées en temps de paix et de guerre et lors des opérations de maintien de la paix ;
- Le recrutement, la consolidation, l'organisation et la distribution des ressources pour les forces armées.⁴

Le président dirige le conseil avec plusieurs membres permanents dont le Premier ministre, le chef d'état-major du bureau du président de la République, le ministre des forces armées, le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre de la justice, le ministre des mines, de l'énergie et des ressources hydrauliques, le ministre de l'équipement et des transports, le chef d'état-major des forces armées, le haut commandant de la gendarmerie, le chef d'état-major du président République, l'inspecteur général des forces armées, le secrétaire général du gouvernement et tout membre du gouvernement appelé à siéger au conseil.

Conseil de sécurité nationale : Il se réunit une fois par semaine sous la direction du Président. Il compte plus de membres que le conseil suprême de défense nationale et tous les organismes impliqués dans la défense militaire, économique et civile sont représentés.

³ Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique du Sénégal, **La Politique de sécurité Intérieure, Anticipation et Réduction des Risques**, 2015.

⁴ Col Meissa Niang, Op. Cit.

Centre d'orientation stratégique : Cet organe est placé sous l'autorité directe du Président de la République, avec pour mission de centraliser toutes les informations provenant des différentes agences gouvernementales et de coordonner les différents services de renseignement.⁵

Coordination de la sécurité nationale : Aucune mention n'est faite dans les documents officiels concernant l'institution coordonnant la sécurité nationale au Sénégal. Cela suggère que le conseil national de sécurité joue ce rôle.

3. Mécanismes de suivi et de surveillance

Le parlement : Le Comité de défense et de sécurité du parlement sénégalais joue un rôle clé dans le développement et la mise en œuvre des politiques de défense et de sécurité du pays. Le Comité est chargé de déterminer les principes fondamentaux de la politique de défense nationale, d'examiner le budget des ministères de la défense et de l'intérieur et d'examiner les lois cadres qui déterminent les objectifs de défense et de sécurité. La commission des affaires étrangères examine les traités internationaux relatifs aux questions de défense et de sécurité. Le Comité juridique conserve sa compétence en matière des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les violations commises par les forces de sécurité.⁶

Le contrôle des citoyens est assuré par la société civile et d'autres organisations non-étatiques.

4. Défis et perspectives

Principaux défis : La politique de sécurité du Sénégal est confrontée à un certain nombre de défis, y compris l'absence d'un document écrit d'une politique ou d'une stratégie de sécurité nationale. Cette situation affecte l'efficacité du mécanisme de suivi et d'évaluation, la coordination entre les services de sécurité, la gestion des ressources budgétaires et humaines, ainsi que la planification et la programmation à long terme.⁷ Il est également important de mentionner qu'un projet de stratégie de sécurité nationale intitulé « Perspectives pour une stratégie de sécurité nationale pour le Sénégal » existe et pourrait être développé et mis en œuvre très prochainement.

Perspectives d'une politique de sécurité nationale pour le Sénégal : Ce document officieux a été présenté par des participants sénégalais à la conférence organisée conjointement par le Centre d'Etudes des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CEDHD Maroc) et le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF, Genève) en novembre 2010 à Rabat (Maroc). Il convient de noter que les participants sénégalais sont donc responsables du contenu du document. Selon le document, l'objectif principal de la sécurité nationale du Sénégal est de défendre l'intégrité territoriale du pays, la sécurité de la population,

⁵ Ibid.

⁶ Mamadou B Ndiaye, **Role of the Legislative Branch in the Development and Implementation of a National Security Policy**, Atelier ACSS et DCAF en Guinée, 2011.

⁷ Col Meissa Niang, **Op, Citas abe**

la continuité et la pérennité des institutions. Cela devrait se faire à travers un processus inclusif et participatif de toutes les composantes de la société sénégalaise. Ledit document identifiait les intérêts nationaux du Sénégal, les menaces symétriques et asymétriques internes et externes auxquelles le pays est confronté. Le document proposait de mettre en place quatorze (14) stratégies sectorielles et vingt-trois (23) instruments d'exécution pour la protection de l'intérêt national du Sénégal.⁸ Même si le document n'est pas officiel, il a le mérite d'ouvrir la voie au prochain document de stratégie de sécurité nationale.

Conclusion

Le Sénégal est un pays stable avec des institutions démocratiques fonctionnelles. Le pays n'a jamais connu de coup d'état militaire, contrairement à la grande majorité des pays africains. Malgré l'instabilité de la situation sécuritaire dans le sud du pays causée par un conflit de longue durée mais largement maîtrisé, le Sénégal a su faire face, en l'absence d'une stratégie de sécurité nationale écrite officielle, à d'importants défis de sécurité dans un contexte régional marqué par l'extrémisme violent et le terrorisme. La perspective d'une stratégie de sécurité nationale pour le Sénégal améliorera la capacité du pays à défendre son intérêt national à travers une approche humaine globale et cohérente impliquant toutes les composantes de la nation entière.

⁸ Perspectives de politique de sécurité nationale pour le Sénégal, 2010